

Fiche de traitement N° 72 - 2 – 28/01/2026 Caméras Piéton

<b>Traitement</b>	Caméras Piétons pour les agents assermentés du réseau Tisséo
-------------------	--

**Acteurs**

<b>Responsable du traitement</b>	Tisséo Voyageurs 4 impasse Paul Mesplé – Tél : 05 62 11 26 11
<b>Délégué à la Protection des Données</b>	Tisséo Voyageurs - Délégué à la Protection des Données -4 impasse Paul Mesplé 31 081 Toulouse CEDEX 1 – France – Tél : 05 62 11 26 11
<b>Représentant</b>	Directeur Général
<b>Responsable(s) conjoint(s)</b>	-
<b>Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre</b>	Prévention et lutte contre la fraude
<b>Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès et coordonnées</b>	Responsable Prévention Lutte contre la fraude, Tisséo Voyageurs, service Relations Clients, 4 impasse Paul Mesplé – 31081 Toulouse cedex 1, Tél : 05 62 11 26 11

**Relations avec la personne concernée**

<b>Modalités de recueil du consentement lorsque nécessaire</b>	- En application du second alinéa de l'article 110 de la LIL, le consentement préalable des personnes physiques objet du présent traitement n'est pas applicable.
<b>Modalités d'information</b>	- Par voie d'affichage (sur le matériels roulant, les quais TRAM à l'entrée des stations de métro) - Sur le site internet de TISSEO - Par le Ministère des transports, sur le site service-public.gouv.fr
<b>Modalités d'exercice des droits d'accès</b>	- Par courrier à l'adresse suivante : Tisséo Voyageurs Protection des données personnelles, 4 impasse Paul Mesplé 31100 Toulouse, - Par le formulaire de contact sur tisseo.fr <a href="https://www.tisseo.fr/nous-contacter">https://www.tisseo.fr/nous-contacter</a> Le droit d'opposition n'est pas applicable.

**Finalités**

<b>Finalité principale</b>	Le traitement prévu par l'article 10 de la loi n°2025-379 du 28 avril 2025 vise à : - Apaiser les relations entre les usagers des transports et le personnel assermenté - Réduire les atteintes et les incivilités commises envers les agents de l'exploitant - Identifier les auteurs d'infractions de manière à faciliter les enquêtes pénales
<b>Base légale :</b>	Article L2241-6-1 du code des transports qui autorise le traitement Article 6, point 1 f) du RGPD : l'intérêt légitime
<b>Détail des finalités du traitement</b>	- La prévention des incidents au cours des interventions des agents assermentés. - Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves - La pédagogie et la formation des agents assermentés après pseudonymisation des séquences enregistrées

**Personnes concernées par le traitement**

Catégorie	Description
Usagers	Usagers du réseau de transport

## Fiche de traitement N° 72 - 2 – 28/01/2026 Caméras Piéton

Agents	Agents assermentés porteurs de caméra piétons Agents habilités de niveau 1, 2 et 3 Agents visibles sur les enregistrements
--------	--

**Données personnelles traitées**

Catégorie	Description	Origine collecte	Délai d'effacement
Etat civil, identité, données d'identification, images...	-Images et Sons, jour et heure d'enregistrement, matricule de l'agent incrustés dans l'image	Système	30 jours
	- Matricule, Nom, prénom de l'agent porteur de la caméra - Date, heure, lieu, motif de déclenchement	Fichier informatique	30 jours
Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)	N/A		
Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)	N/A		
Données de connexion (adresse IP, logs, etc.)	Journal de connexion enregistrées sur le système : - identifiant de l'agent procédant à l'opération de transfert, de consultation ou d'extraction - Date et heure de l'opération - Identification des enregistrements et de la caméra dont ils sont issus	Serveur	3 ans
	Journal des données de consultation, d'extraction et de transmission saisies dans un registre spécialement ouvert à cet effet : - - Date et l'heure de la consultation et/ou de la transmission ainsi que le motif d'export du fichier vidéo, le numéro de procédure judiciaire, administrative, disciplinaire ou pédagogique ; - - Le nom de l'agent et du service destinataire des données	Registre	3 ans
	Journal des demandes d'extraction : - le nom / prénom de l'agent et du service demandeur	Boites mails dédiées	3 ans

Fiche de traitement N° 72 - 2 – 28/01/2026 Caméras Piéton

Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)	Localisation de l'enregistrement par Géolocalisation GPS lorsque les données sont disponibles	Système	30 jours
<b>Données sensibles</b>	<b>Description</b>	<b>Origine collecte</b>	
Données révélant l'origine raciale ou ethnique	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Données révélant les opinions politiques	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Données révélant les convictions religieuses ou philosophiques	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Données révélant l'appartenance syndicale	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Données génétiques	N/A		
Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique	N/A		
Données concernant la santé	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Données relatives à des condamnations pénales ou infractions	Peuvent être captés mais ne font l'objet d'aucun traitement spécifique	Système	30 jours
Numéro d'identification national unique (NIR pour la France)	N/A		

Destinataires

Catégorie	Données concernées
Dans la limite de leurs attributions respectives et uniquement pour les besoins d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire ou d'une action de formation ou de pédagogie, l'accès peut être réalisé sur tout ou partie des données suivantes :	
Les agents individuellement désignés et spécialement habilités pour accéder et procéder à l'extraction des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les images et les sons captés par les caméras</li> <li>Le jour et la plage horaire d'enregistrement</li> <li>L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données</li> <li>Le lieu où ont été collectées les données</li> <li>L'identifiant de la caméra</li> <li>L'identification des personnels utilisateurs du logiciel d'exploitation des fichiers vidéo et son service, date et heure de l'opération de transfert, de consultation ou d'extraction</li> </ul>

Fiche de traitement N° 72 - 2 – 28/01/2026 Caméras Piéton

	Le motif d'export du fichier vidéo, le nom de l'agent et du service demandeur, le nom de l'agent et du service destinataire et le numéro de procédure administrative, judiciaire ou disciplinaire
Les agents participant à l'exercice du pouvoir disciplinaire à l'égard des agents assermentés	Les images et les sons captés par les caméras Le jour et la plage horaire d'enregistrement L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données Le lieu où ont été collectées les données L'identifiant de la caméra L'identification des personnels utilisateurs du logiciel d'exploitation des fichiers vidéo et son service, date et heure de l'opération de transfert, de consultation ou d'extraction Le motif d'export du fichier vidéo, le nom de l'agent et du service demandeur, le nom de l'agent et du service destinataire et le numéro de procédure administrative, judiciaire ou disciplinaire
Les personnes spécialement habilitées des services chargés du traitement ou du suivi des procédures administratives, judiciaires ou disciplinaires, notamment les services juridiques de l'exploitant ou de l'entreprise	Les images et les sons captés par les caméras Le jour et la plage horaire d'enregistrement L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données Le lieu où ont été collectées les données L'identifiant de la caméra L'identification des personnels utilisateurs du logiciel d'exploitation des fichiers vidéo et son service, date et heure de l'opération de transfert, de consultation ou d'extraction Le motif d'export du fichier vidéo, le nom de l'agent et du service demandeur, le nom de l'agent et du service destinataire et le numéro de procédure administrative, judiciaire ou disciplinaire
Les personnes spécialement habilitées et désignées par le responsable de traitement pour réaliser des actions de maintenance	Les images et les sons captés par les caméras Le jour et la plage horaire d'enregistrement L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données Le lieu où ont été collectées les données L'identifiant de la caméra L'identification des personnels utilisateurs du logiciel d'exploitation des fichiers vidéo et son service
Les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale	Les images et les sons captés par les caméras Le jour et la plage horaire d'enregistrement L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement des données Le lieu où ont été collectées les données L'identifiant de la caméra L'identification des personnels utilisateurs du logiciel d'exploitation des fichiers vidéo et son service
Les personnes chargées de la formation des agents assermentés et les agents assermentés dans le cadre des actions de formation	Enregistrements (Images et sons) exclusivement après pseudonymisation

### Mesures de sécurité

<b>Mesures de sécurité techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffrement des données de bout en bout de la caméra jusqu'au serveur</li> <li>- Transfert de données mis en œuvre sous protocole sécurisé</li> <li>- Sauvegarde des données</li> <li>- Suppression automatique des données à l'issue de la durée de conservation</li> <li>- Lutte contre les logiciels malveillants</li> <li>- Journaux de connexion (logs)- Datacenters équipés d'un contrôle d'accès par badge et de vidéo protection ; les sources non humaines sont supervisées (température, humidité, électricité etc)</li> <li>- Sécurisation par contrôle d'accès et sous vidéo surveillance du local dédié au stockage des caméras et aux déchargements des images</li> <li>-Local dédié à la consultation et à l'extraction des vidéos soumis à contrôle d'accès</li> </ul>
<b>Mesures de sécurité organisationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des agents assermentés</li> <li>- Sensibilisation du personnel</li> <li>- Procédure d'habilitation</li> <li>- Charte informatique et politique générale de sécurité des systèmes d'information.</li> <li>- Gestion des incidents et violations de données</li> <li>- Journaux de données de consultation, d'extraction et de transmission</li> <li>- Prescriptions générales d'exploitation des données et les prescriptions générales d'utilisation des caméras</li> <li>- Note de rappel des règles et des bonnes pratiques relatives aux extractions des images et à la traçabilité</li> </ul>

### Transfert hors Union Européenne

<b>Finalité du transfert</b>	-N/A
<b>Catégories de personnes concernées</b>	-N/A
<b>Nature de données transférées</b>	-N/A
<b>Catégories de destinataires du transfert (filiale, prestataire, etc.)</b>	-N/A
<b>Nature des traitements opérés chez le destinataire</b>	-N/A
<b>Pays d'établissement et garantie permettant d'encadrer le transfert</b>	-N/A
<b>Lien vers le doc</b>	-N/A

<b>Régime juridique applicable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise au registre de traitement</li> <li>- Etude d'impact réalisée</li> </ul>
<b>Sous-traitance d'une activité</b>	<p>Le traitement ne fait pas appel à la sous-traitance pour assurer la maintenance du système.</p> <p>En cas de panne ponctuelle, des commandes spécifiques peuvent être passées auprès de prestataires.</p>

<b>Date de mise en œuvre</b>	09/05/2022
<b>Mise à jour (dates et objet)</b>	05/05/2022, création (expérimentation) 28/01/2026, mise à jour dans le cadre de la pérennisation de l'usage des caméras individuelles (loi n°2025-379 du 28 avril 2025)